

PROCES VERBAL

COMITE SYNDICAL

MARDI 30 JANVIER 2024 – 18H30

SALLE DU PETIT LUNDI – SAINT PROUANT

Présidence de Monsieur MALLARD

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Désignation secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, monsieur Jean-Pierre MALLARD propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée, Monsieur Yannick SOULARD.

Monsieur Yannick SOULARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 24/01/2024

Pays de Pouzauges	
Adeline AUBERGER	Présente
Anne BIZON	Excusée
Lionel GAZEAU	Présent
Franck JAUD	Présent
Jean-Claude MARCHAND	Excusé
Dominique MARTIN	Excusé
Emmanuelle MOREAU	Présente
Frédéric PORTRAIT	Excusé
Christian PELLETIER	Présent
Anne ROY	Excusée
Alain SCHMUTZ	Présent
Michel VINCEDEAU	Présent

Pays de Chantonay	
Valérie TONARELLI	Présente
Jean-Louis CORNIERE	Présent
Jeannick DEBORDE	Présent
Daniel DRAPEAU	Présent
Christian DROUAULT	Présent
Anthony GRIMAUD	Présent
Héléna MADORRA	Excusée
Isabelle MOINET	Présente
Philippe RIPAUD	Présent
Yannick SOULARD	Présent
Emmanuel TESSIER	Présent

Pays de la Saint Fulgent Les Essarts	
Jean-Yves BRICARD	Présent
Jérôme CARLVALHO	Excusé
Yvan CHENU	Excusé
Jean-Pierre MALLARD	Présent
Sylvie MARIOT	Présente

Pays de la Chataigneraie	
Edwige GODET	Excusée
Alain CAREIL	Présent
Jean-Michel CHATONIER	Présent
Claude CLERJAUD	Excusé
Pascal COUSIN	Présent
Damien CRABEIL	Excusé
Christian GUENION	Présent
Daniel MOTTARD	Excusé

Constatant que les membres du Comité Syndical présents formant la majorité des membres en exercice, sont au nombre de 20, Monsieur le Président ouvre la séance à 18H35.

Sommaire

I. AFFAIRES RELATIVES AUX FINANCES ET A L'ADMINISTRATION GENERALE 4

1 - COMPTE DE GESTION 2023 (DOCUMENT BUDGETAIRE JOINT).....	4
2- COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET PRIMITIF 2024 (DOCUMENT BUDGETAIRE JOINT)	4
3- PERSONNEL TERRITORIAL –TABLEAU DES EFFECTIFS	9
4 – CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE VENDEE NUMERIQUE	9
5- INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL	10

II. AFFAIRES RELATIVES A LA COLLECTE 10

INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL	10
---------------------------------------	----

III. AFFAIRES RELATIVES AUX DECHETERIES 10

INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL	10
---------------------------------------	----

IV. AFFAIRES RELATIVES A LA COMMUNICATION ET PREVENTION 10

INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL	10
---------------------------------------	----

V. QUESTIONS DIVERSES 11

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal : Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du mardi 5 décembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du mardi 5 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte-rendu des travaux du Bureau Syndical depuis le Comité Syndical du mardi 5 décembre 2023.

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau Syndical.

Le Comité Syndical n'a pas délégué d'attribution au Bureau Syndical. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau Syndical s'est réuni aux dates suivantes : le 22 janvier 2024.

Les principaux points abordés ont été : compte de gestion 2023, compte administratif 2023 et budget primitif 2024, tableau des effectifs, convention d'adhésion à la centrale d'achat de Vendée Numérique.

Le Comité Syndical prend acte de cette présentation des travaux du Bureau Syndical.

I. AFFAIRES RELATIVES AUX FINANCES ET A L'ADMINISTRATION GENERALE

1 - COMPTE DE GESTION 2023 (DOCUMENT BUDGETAIRE JOINT)

Les comptes de la collectivité sont tenus par les services du Syndicat. Ils figurent au compte administratif présenté par le Président, ordonnateur des dépenses et des recettes.

Le Trésorier traite également les comptes puisque c'est à lui qu'il revient d'effectuer les dépenses et les recettes et d'en vérifier la conformité aux textes. Il dresse à ce titre un compte de gestion. Ces deux comptes doivent présenter bien-entendu des résultats identiques.

L'usage veut que l'on commence à examiner et à voter le compte de gestion. Le document de synthèse figure dans l'annexe financière.

Jean-Pierre MALLARD donne la parole à Yannick SOULARD pour la présentation des comptes.

Délibération n°OM30012401 :

Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (20 oui, 0 Non, 0 abstention), approuve le compte de gestion 2023 du Trésorier.

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET PRIMITIF 2024 (DOCUMENT BUDGETAIRE JOINT)

Suite aux débats d'orientation budgétaire du 5 décembre, Monsieur le Président rappelle que l'objectif recherché est à la fois de limiter l'évolution du niveau des redevances tout en assurant une capacité d'autofinancement permettant de faire face aux équipements et travaux à réaliser avec un recours minimal à l'emprunt.

Le détail des opérations de 2023 figure dans le document budgétaire joint en annexe. La reprise anticipée du résultat figure dans la colonne budget 2024 de ce même document.

Le résultat de clôture d'exploitation 2023 s'élève à 1 220 197,18 €.

Il est proposé de reprendre cette somme en exploitation pour financer une partie des dépenses liées au service de collecte.

Le résultat de clôture d'investissement 2023 s'élève à 3 968 365,84 €. Le résultat 2023 comporte l'épargne pour autofinancer :

- les achat de bacs OM, composteurs, bioseaux, lombricomposteurs ;
- les études et travaux pour la déchèterie de Chantonay ;
- les travaux d'adaptation des 4 autres déchèteries.

Concernant les dépenses d'exploitation, les charges sont en augmentation :

Concernant l'inflation, les prévisions sont estimées sur la base de l'année 2023 +hypothèse de 2% ou 3% selon les postes sur 2024.

Le contrat de collecte avec SUEZ a pris effet au 2 janvier 2018.

Jusqu'à début 2020, le SCOM a rencontré d'importantes difficultés dans l'exécution des prestations. Par ailleurs, Suez a saisi le tribunal administratif d'une demande d'indemnisation de son préjudice lié à l'augmentation du tonnage d'emballage en juin 2021.

Des négociations ont été menées et un protocole d'accord (250 000 €) et un avenant (121 000 €/an) ont été signés.

Le contrat d'exploitation des déchèteries avec BRANGEON ENVIRONNEMENT a pris également effet au 2 janvier 2018. La variation des prix est liée en partie à l'évolution de la valorisation, en hausse significative en 2023.

Le bilan du remboursement des admissions en valeur aux Communautés de Communes est le suivant :

Années	CCPCY (Population : 23 259)	CCPP (Population : 23 872)	CCPC (Population : 15 974)	CCPSFE (Population : 10 246)	TOTAL
2023	-	18 033,32	7 438,16	-	25 471,48
2022	-	70 160,64	3 477,47	-	73 638,11
2021	1 845,65	13 454,18	6 582,63	-	21 882,46
2020	3 899,76	6 301,26	-	-	10 201,02
2019	21 877,85	12 383,39	41 118,55	-	75 379,79
2018	20 750,16	5 485,35	10 096,07	-	36 331,58
2017	-	69 191,39	22 950,18	1 017,67	93 159,24
2016	55 019,85	-	7 402,45	20 418,46	82 840,76
2015	773,14	12 665,96	18 904,94	22 677,18	55 021,22
2014	22 552,17	3 674,24	18 329,96	2 703,61	47 259,98
TOTAL	126 718,58	211 349,73	136 300,41	46 816,92	521 185,64
Montant € / habitant	5,45 €	8,85 €	8,53 €	4,57 €	

*Population INSEE 2018

Pour ce qui concerne les charges de personnel, le recrutement d'un agent technique supplémentaire a eu lieu en mai 2022 afin de développer le réemploi, de travailler à l'amélioration du tri en déchèterie et au développement de la collecte des bio-déchets et d'assurer la livraison des équipements en binôme avec l'agent en charge.

Un agent a également été recruté en mars 2023 afin de remplacer un agent décédé en décembre 2022.

En application de l'article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un état annuel des indemnités perçues en 2022 par le Président et les vice-Présidents doit être présenté avant le vote du budget :

NOMS PRENOMS	SCOM		TRIVALIS	
	QUALITE	Montant annuel brut	QUALITE	Montant annuel brut
Jean-Pierre MALLARD	Président	14 371,86 €	7ème VP	7 524,18 €
Yannick SOULARD	1er VP	5 747,76 €		
Lionel GAZEAU	2ème VP	5 747,76 €	10ème VP	7 524,18 €
Christian GUENION	3ème VP	5 747,76 €		

La cotisation Trivalis est liée directement aux tonnages collectés.

Trivalis annonce les leviers d'évolution au niveau des charges suivants :

- ✓ augmentation de la TGAP sur les tonnes enfouies (58 €/tonne en 2024),
- ✓ nouveau barème CITEO,
- ✓ mise en place de la REP PMCB.

Il est donc essentiel de maintenir les efforts de tri afin d'éviter une augmentation encore plus importante de ces frais.

Concernant les recettes d'exploitation, les tarifs de la redevance ont été augmentés pour 2024 comme suit :

2024

	Abonnement annuel (12 levées incluses)						Levée supplémentaire (ou sac rouge suppl.)	
	C0,5		C1		C2			
80L	2,00%	134,76 €	2,00%	341,75 €	2,00%	755,75 €	2,00%	3,77 €
120L	2,00%	155,00 €	2,00%	368,93 €	2,00%	796,79 €	2,00%	5,17 €
180L	2,00%	184,80 €	2,00%	411,62 €	2,00%	865,27 €	2,00%	7,11 €
240L	2,00%	213,44 €	2,00%	449,39 €	2,00%	921,27 €	2,00%	9,12 €
340L	10,00%	307,17 €	10,00%	593,66 €	10,00%	1 166,63 €	10,00%	15,47 €
660L	10,00%	474,18 €	10,00%	820,99 €	10,00%	1 514,61 €	10,00%	28,35 €
Apport volontaire - Tambour 50L (32 dépôts inclus à l'abo annuel)	2,00%	134,76 €					2,00%	1,46 €
Service mini	10,00%	93,25 €						
Abo partiel (refus, sacs rouges)	2,00%	134,76 €						
Sacs rouges 60L							2,00%	3,16 €
240L TRI	25,00%	21,86 €	25,00%	52,17 €	25,00%	146,06 €		
360L TRI	25,00%	32,79 €	25,00%	78,25 €	25,00%	219,10 €		

Les dépôts en déchèterie des professionnels (dès le 1^{er} accès) ainsi que les dépôts supplémentaires des particuliers (à partir du 16^{ème} accès) sont facturés selon les tarifs suivants :

Déchets	Tarifs proposés en 2024
Déchets ultimes (densité moyenne : 0,15 – 0,20)	50 €/m³
Plaques de plâtres (REP PMCB)	25 €/m ³
Gravats (REP PMCB)	
Gravats (Hors REP PMCB)	
Bois (Hors REP PMCB)	15 €/m ³
Plastiques (Hors REP PMCB)	
Bois (REP PMCB)	15 €/m ³
Plastiques (REP PMCB)	
Souches	10 €/m ³
Déchets végétaux	
Polystyrènes	5 €/m ³
Cartons	0 €/m ³
Ferraille	0 €/m ³
Déchets dangereux (Hors EcoDDS)	2,50 €/contenant
Emballages souillés Vides (Hors EcoDDS)	0,50 €/contenant

15 accès sont inclus à l'abonnement annuel. Tout accès supplémentaire est facturé 5 €.

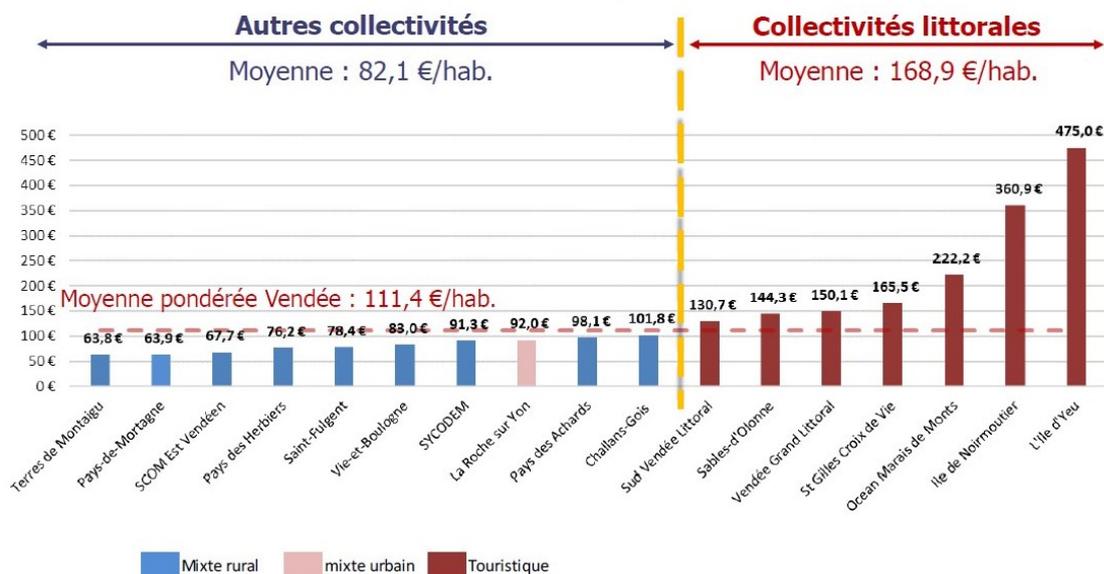
Prestation/Fourniture	Tarifs 2024
Sacs rouges complémentaires (délivrés par paquets de 5 sacs)	15,80 € / paquet de 5 sacs
Carton de 10 rouleaux de sacs jaunes (pour les gros producteurs livrés par le SCOM)	30,00 € / carton
Carte d'accès en déchèterie supplémentaire	10,00 €/unité
Petit composteur plastique	20,00 €/unité
Moyen composteur plastique	23,00 €/unité
Grand composteur plastique	30,00 €/unité
Petit composteur bois	20,00 €/unité
Moyen composteur bois	23,00 €/unité
Grand composteur bois	30,00 €/unité
Lombricomposteur	30,00 €/unité
Echange de bac(s)	10,00 €/intervention
Serrure bac 4 roues	10,00 €/unité
Serrure bac 2 roues	10,00 €/unité
Cadenas	10,00 €/unité
Dépôt d'ordures ménagères dans une borne d'apport volontaire à contrôle d'accès (50 Litres)	1,46 €/unité
Collecte ponctuelle supplémentaire pour les Ordures Ménagères Résiduelles et/ou les Emballages	60 €/collecte
Nettoyage d'un bac rendu sale	30€/unité
Vidage colonne apport volontaire sur demande	150 €/intervention

Monsieur le Président rappelle que depuis la mise en place de la redevance incitative, les tarifs ont diminué de -20% en 8 ans mais que les coûts de traitement des déchets ont augmenté considérablement depuis.

Le montant moyen de redevance était de 79,90 € par habitant en 2011.

Monsieur le Président rappelle que le SCOM dispose d'un cout aidé du service par habitant (67,7 € en 2022) très en dessous de la moyenne nationale (98 € en 2018 – dernier chiffre disponible) et parmi les moins chers du département.

✓ Coût aidé tous flux (en € HT/hab. INSEE)



En 2022, le SCOM a le 3^{ème} coût par habitant le plus bas en Vendée sur les 17 collectivités adhérentes à TRIVALIS (chiffres 2023 pas encore disponibles).

Jean-Pierre MALLARD donne la parole à Yannick SOULARD pour la présentation du compte administratif 2023, de l'affectation du résultat et du budget primitif 2024.

Délibération n°OM30012402 :

Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (23 oui, 0 Non, 0 abstention), approuve le compte administratif 2023.

Délibération n°OM30012403 :

Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (24 oui, 0 Non, 0 abstention), approuve la reprise anticipée dans le budget primitif 2024 du résultat de l'exercice 2023.

Délibération n°OM30012404 :

Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (24 oui, 0 Non, 0 abstention), approuve le budget primitif 2024.

3- PERSONNEL TERRITORIAL –TABLEAU DES EFFECTIFS

Chaque année, il convient de joindre le tableau du personnel au budget :

Filière administrative	Postes ouverts au 1^{er} janvier 2024	Postes pourvus au 1^{er} janvier 2024
Catégorie A : attaché territorial principal	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 2 ^{nde} classe	2	2
Catégorie C : adjoint administratif	3	3
Total filière administrative	7	7
Filière technique	Postes ouverts 1^{er} janvier 2024	Postes pourvus 1^{er} janvier 2024
Catégorie A : ingénieur	1	1
Catégorie C : adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Catégorie C : adjoint technique	3	1
Total filière technique	5	3
TOTAL	12	10

[Délibération n°OM30012405 :](#)

Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (24 oui, 0 Non, 0 abstention), approuve le tableau du personnel.

4 – CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE VENDEE NUMERIQUE

Le Groupement d'intérêt public (GIP) Vendée Numérique en association avec plusieurs organismes départementaux (SYDEV, Géo Vendée, Vendée Eau, Trivalis et le Département) partenaires du projet Vendée Territoire Connecté (VTC), s'emploie à préparer le déploiement d'un réseau très bas débit d'objets connectés pour l'ensemble des collectivités et acteurs publics vendéens.

La procédure visant au déploiement de ce réseau mobilisant la technologie LoRa (la plus performante sur le marché) est en cours. L'attribution du marché LoRa est prévue en avril 2024, ce marché incluant un catalogue de capteurs compatibles avec le réseau LoRa.

Le Conseil d'Administration de Vendée Numérique a acté le 1^{er} décembre 2023 la création d'une Centrale d'Achat portée par Vendée Numérique qui proposera aux collectivités un « Service Capteurs » comprenant :

- Les études d'implantation de capteurs compatibles LoRa
- La fourniture de capteurs
- La pose de ces derniers

Dans ce cadre, les collectivités sont invitées à délibérer pour adhérer à cette Centrale d'Achat. Cette adhésion est sans engagement de commande, ni engagement financier ou humain.

Concrètement, ce réseau va mobiliser la technologie « LoRa » qui fait partie des réseaux basse consommation au sens où les « passerelles » (petites antennes réceptrices) ainsi que les capteurs (objets connectés) nécessitent peu d'énergie pour fonctionner. Les objets connectés sont dans la grande majorité alimentés par des piles, par conséquent il n'est pas nécessaire de

créer des compteurs électriques, des tranchées pour passer des câbles etc... Ces objets connectés permettent de remonter uniquement des « petites données » (une température, un débit, un ampérage, un nombre de personnes ...).

En l'occurrence pour le SCOM, il pourrait être envisagé d'apposer des objets connectés pour connaître en quasi temps réel le taux de remplissage des colonnes d'apports volontaires afin d'ajuster si besoin est le circuit de ramassage. Pour information, en association avec TRIVALIS et ses adhérents, dans le cadre de la procédure en cours, les candidats sont amenés à étudier la couverture de l'ensemble des PAVs du territoire.

Délibération n°OM30012406 :

Sur proposition de Monsieur le Président, il appartiendra aux membres du Comité Syndical d'approuver la convention d'adhésion à la Central d'Achat de Vendée Numérique et autoriser le Président à la signer.

Délibération n°OM30012406 :

Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (24 oui, 0 Non, 0 abstention), approuve le tableau du personnel.

5- INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL

II. AFFAIRES RELATIVES A LA COLLECTE

INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL

III. AFFAIRES RELATIVES AUX DECHETERIES

INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL

Travaux de la Commission Déchèterie du lundi 22 janvier 2023

Jean-Pierre MALLARD donne la parole à Lionel GAZEAU pour la présentation des esquisses du projet de réhabilitation de la déchèterie de Chantonay proposées par ATLANCE, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Suite à cette réunion, la Commission Déchèterie est dans l'attente de la nouvelle esquisse.

Lionel GAZEAU présente également les esquisses du projet de déchèterie sur la commune de Chavagnes en Pailleurs.

Une nouvelle esquisse doit être proposée à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts par SETEC, maître d'œuvre, suite aux observations du SCOM.

IV. AFFAIRES RELATIVES A LA COMMUNICATION - PREVENTION

Projet de compostage partagé à Bournezeau

Jean-Pierre MALLARD donne la parole à Jeannick DEBORDE pour présenter le projet de compostage collectif sur la commune de Bournezeau. (batterie de 3 composteurs).

Une permanence est assurée tous les samedis matin.

Une dizaine d'usagers serait prêt à être bénévole.

Alain CAREIL serait intéressé pour obtenir un plan pour fabriquer un composteur.

Jean-Pierre MALLARD donne la parole à Guillaume CREPEAU concernant les biodéchets des gros producteurs.

Il rappelle qu'un courrier a été adressé aux gros producteurs fin 2023 pour les prévenir qu'à partir du 1^{er} mars 2024, les bacs remplis essentiellement de biodéchets seront potentiellement refusés à la collecte afin de les inciter à trouver des alternatives.

Une liste de prestataires privés non exhaustive a été fournie.

INFORMATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le président informe les membres du Comité Syndical des prochaines réunions prévues (ajout en rouge) :

- Comité Syndical
Mardi 30 janvier 2024 à 18H30 à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant
- Vice-Président
Mardi 2 avril 2024 à 10H30 au SCOM
- Commission Finances/Administration Générale et Bureau Syndical
lundi 8 avril 2024 à 14H30 à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant
- Comité Syndical
Mardi 16 avril 2024 à 18H30 à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant
- Vice-Président
lundi 30 septembre 2024 à 10H30 au SCOM
- Commission Finances/Administration Générale et Bureau Syndical
lundi 7 octobre 2024 à 14H30 à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant
- Comité Syndical
Mardi 15 octobre 2024 à 18H30 à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant
- Vice-Président
lundi 25 novembre 2024 à 10H30 au SCOM
- Commission Finances/Administration Générale et Bureau Syndical
lundi 2 décembre 2024 à 14H30 à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant
- Comité Syndical
Mardi 10 décembre 2024 à 18H30 à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant
- Vice-Président
lundi 20 janvier 2025 à 10H30 au SCOM
- Commission Finances/Administration Générale et Bureau Syndical
lundi 27 janvier 2025 à 14H30 à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant
- Comité Syndical
Mardi 4 février 2025 à 18H30 à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant

V. QUESTIONS DIVERSES

Yannick SOULARD précise que l'enquête publique concernant la centrale photovoltaïque de Saint-Prouant démarre le 12 février.

Il est prévu de recouvrir 5 hectares de terrain appartenant au SCOM de panneaux photovoltaïques. Ce projet est porté par Vendée Energie et Energie en Pays de Chantonnay. Les travaux démarreraient en 2025 pour une mise en production à la fin de l'année. La production correspondrait à la consommation de 2500 habitants, ce qui représente environ 1000 à 1200 foyers.

La séance est levée à 19h56.

Fait à Saint-Prouant, le 30 janvier 2024

Le Président,



Jean-Pierre MALLARD

*Le Secrétaire de séance
1^{er} vice-président du SCOM*



Yannick SOULARD

CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE VENDEE NUMERIQUE

Entre :

Le Groupement d'intérêt public Vendée Numérique, dont le siège est situé 40, Rue Maréchal Foch – 85923 LA ROCHE-SUR-YON, identifié au SIREN sous le N° 130 018 559, représenté par Philippe GUIMBRETIERE, dûment habilitée à signer la présente convention,

ci-après dénommé « la Centrale d'achat »
D'une part,

Et :

[A COMPLETER avec le nom de l'entité] dont le siège est situé **[A COMPLETER avec adresse]**, représentée par **[A COMPLETER avec nom du représentant]**, dûment habilité à signer la présente convention **[A COMPLETER avec décision de délégation]**,

ci-après dénommé « acheteur » ou « l'adhérent »
D'autre part.

PREAMBULE :

Conformément à l'article 2 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public (« GIP » ci-après) Vendée Numérique, ce dernier est compétent pour agir « *en tant que centrale d'achat spécialisée dans le domaine des réseaux de communications électroniques et des usages numériques qui en découlent* ».

Par délibération n°D-2a-01-12-2023 du Conseil d'administration du 1 décembre 2023, Vendée Numérique a décidé de se constituer en « *Centrale d'Achats Vendée Numérique* », afin d'offrir de conduire la passation de marchés publics dans le cadre du projet Vendée Territoire Connecté, conformément aux dispositions du 2° de l'article L2113-2 du Code de la Commande publique (Centrale d'achat intermédiaire).

Le projet Vendée Territoire Connecté vise à développer les usages numériques autour des réseaux dits intelligents et notamment les usages d'objets connectés sur le territoire départemental vendéen, et une infrastructure très bas débit, support de ces usages.

Ceci exposé, les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La conclusion de la présente convention permet à l'adhérent d'avoir recours aux services d'achat centralisés proposés par Vendée Numérique, agissant en tant que Centrale d'achat.

Ces services consistent, conformément à l'article L. 2113-2 du Code de la commande publique en la passation de marchés publics ou accords-cadres de fournitures, de services ou de travaux destinés à l'adhérent (rôle dit de la « Centrale d'achat intermédiaire »).

Cette mission peut porter sur tout marché public ou accord-cadre de fournitures, services ou travaux dans le cadre de la réglementation en vigueur, s'inscrivant dans le projet Vendée Territoire Connecté.

Lorsqu'il a recours aux prestations de services d'achat centralisés proposés par Vendée Numérique, l'adhérent est, conformément à l'article L. 2113-4 du Code de la commande publique, considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et mise en concurrence au titre de la réglementation applicable aux marchés publics.

Toutefois, il demeure responsable du respect des dispositions du code de la commande publique pour les opérations de passation ou d'exécution du marché public dont il se charge lui-même.

La signature de la présente convention n'emporte pas obligation pour l'adhérent de recourir à la Centrale d'achat pour tout nouveau besoin.

ARTICLE 2 - DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa notification à l'adhérent par Vendée Numérique.

La convention est établie pour une durée indéterminée. Il peut être mis fin à la convention dans les conditions définies à l'article 7 ci-après.

ARTICLE 3 - MODALITES DE RECOURS A LA CENTRALE D'ACHAT

Par la signature de la présente convention, l'acheteur adhère à la Centrale d'achat de Vendée Numérique et est réputé avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de la Centrale d'achat.

L'adhésion à la Centrale d'achat est facultative, libre et gratuite.

La signature de la présente convention n'implique pas pour l'adhérent l'obligation d'avoir recours aux dispositifs proposés par Vendée Numérique agissant en tant que Centrale d'achat pour tout ou partie de ses besoins à venir.

ARTICLE 4 - FONCTIONNEMENT

ARTICLE 4.1 - ROLE DE LA CENTRALE D'ACHAT

La Centrale d'achat de Vendée Numérique réalise principalement les missions suivantes :

- Sollicitation de l'adhérent pour participer à la démarche ;
- Sourçage et élaboration du cahier des charges, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de passation ;
- Rédaction des pièces constitutives des marchés (règlements de consultation, cahiers des clauses particulières, actes d'engagement, cahiers des clauses techniques particulières...) ;
- Organisation de l'ensemble des opérations de sélection ;
- Réalisation des opérations d'analyse des offres et d'attribution permettant de sélectionner le(s) titulaire(s) ;
- Présentation du dossier à l'organe décisionnel compétent de Vendée Numérique, lorsque la réglementation l'exige ;
- Gestion administrative des opérations de fin de consultation (avis d'attribution, envoi au contrôle de légalité, signature et notification des marchés) ;
- Information de l'adhérent de l'entrée en vigueur du ou des marchés ;
- Transmission à l'adhérent de la copie du ou des marchés ou accords-cadres conclus afin de lui permettre d'en assurer l'exécution ;
- Archivage des pièces marché ;
- Appui lors de la mise en place du / des contrats, le cas échéant.

En tant que de besoin, l'adhérent est invité à participer à des réunions d'information sur les projets d'achat en cours ou à venir, à l'expression de son besoin et à la restitution de l'analyse des offres avant attribution.

ARTICLE 4.2 - ROLE DE L'ADHERENT

Par la signature de la présente convention l'adhérent donne mandat à la Centrale d'achat, pour signer en son nom les accords-cadres auxquels il souhaite participer.

L'adhérent s'engage à :

- Transmettre ses besoins dans le cadre fixé par la Centrale d'achat ;
- Participer en tant que de besoin au sourcing et aux différentes étapes de préparation et sélection ;
- Assurer l'exécution du marché : passation des marchés subséquents le cas échéant, émission des commandes, réception des prestations, paiement des factures ;
- Donner, par la signature de la présente convention, mandat à la centrale d'achat de Vendée Numérique pour que celui-ci puisse accomplir les modifications nécessaires à la bonne exécution du marché ou de l'accord-cadre (ex : avenant) et, si nécessaire, apporter assistance dans la résolution d'un litige qui viendrait à naître, étant entendu que l'adhérent demeure responsable du respect des dispositions du code de la commande publique pour l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre, ainsi que de la passation et l'exécution des marchés subséquents qu'il organise sur la base d'accords-cadres conclus par la centrale d'achat.

ARTICLE 5 - PARTICIPATION FINANCIERE

L'adhésion au dispositif de Centrale d'achat proposé par Vendée Numérique est gratuite, elle ne donne lieu à aucune rémunération au profit de Vendée Numérique.

ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITE

La Centrale d'achat et l'adhérent s'engagent réciproquement à ne divulguer, sous quelque forme que ce soit, aucune information ou tout document relatif aux besoins de l'adhérent, sans l'accord de l'autre partie.

De manière générale, la Centrale d'achat et l'adhérent s'accordent pour prendre toute mesure nécessaire à la préservation des offres techniques et financières.

ARTICLE 7 - RESILIATION

Chacune des deux parties peut mettre fin à la présente convention par courrier électronique avec avis de réception adressé au Directeur du GIP Vendée Numérique.

Le retrait ne prend effet qu'à la fin des marchés publics ou accords-cadres dans lequel l'adhérent est partie. Le retrait emporte résiliation de la présente convention.

ARTICLE 8 - LITIGES

En cas de litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution des présentes, les adhérents s'efforceront de le régler à l'amiable.

À défaut d'accord amiable, les contestations seront portées devant la juridiction compétente.

Fait à :

Le :

Pour l'adhérent

Pour la centrale d'achat



DOCUMENT BUDGETAIRE

CDG 2023 - CA 2023 – BP 2024

MARDI 30 JANVIER 2024 – 18H30

Résultats budgétaires de l'exercice

71600 - SCOM EST VENDEEN

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 304 915,00	7 122 051,00	11 426 966,00
Titres de recette émis (b)	790 712,10	9 355 697,61	10 146 409,71
Réductions de titres (c)	292,16	3 062 597,98	3 062 890,14
Recettes nettes (d = b - c)	790 419,94	6 293 099,63	7 083 519,57
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 304 915,00	7 122 051,00	11 426 966,00
Mandats émis (f)	281 090,62	6 126 341,64	6 407 432,26
Annulations de mandats (g)		18 851,55	18 851,55
Depenses nettes (h = f - g)	281 090,62	6 107 490,09	6 388 580,71
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	509 329,32	185 609,54	694 938,86
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

71600 - SCOM EST VENDEEN

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	3 459 036,52		509 329,32		3 968 365,84
Fonctionnement	1 324 061,41	289 878,45	185 609,54		1 219 792,50
TOTAL I	4 783 097,93	289 878,45	694 938,86		5 188 158,34
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 783 097,93	289 878,45	694 938,86		5 188 158,34

DEPENSES D'EXPLOITATION	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie)	8 776,01 €	13 000,00 €	10 017,82 €		15 000,00 €	
6063 Fournitures d'entretien petit équipement	1 389,74 €	10 000,00 €	1 145,17 €		10 000,00 €	service technique
6064 Fournitures administratives	6 920,83 €	10 000,00 €	7 582,83 €		10 000,00 €	
6066 Carburants	11 374,41 €	18 000,00 €	10 196,36 €		18 000,00 €	
6068a Autres matières et fournitures		2 000,00 €	0,00 €		2 000,00 €	cartes accès déchèteries
6068b Autres matières et fournitures	130 081,48 €	137 000,00 €	62 230,98 €		145 000,00 €	sacs jaunes et rouges
6068c Autres matières et fournitures	4 893,35 €	10 000,00 €	4 829,41 €		10 000,00 €	nettoyage EPI et aménagement des locaux
611a Contrat collectes	2 039 659,88 €	1 934 451,00 €	1 916 076,17 €		2 014 000,00 €	protocole 250K€+avenant 121k€+variation des prix
611b Contrat exploitation déchèteries	527 391,91 €	571 150,00 €	583 615,01 €		630 000,00 €	25 000 €supplém.en 2020 et 2022/variation des prix
611c Sécurisation déchèteries	939,10 €	1 500,00 €	1 368,00 €		1 500,00 €	télésurveillance déchèteries
611d Nettoyage des points tri	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €		30 000,00 €	dernier nettoyage et changement de signalétique en 2017
611e Divers	50 211,71 €	50 000,00 €	45 545,85 €		50 000,00 €	relevage gravats et déchets verts déchèteries + entretien Le Grison (notamment espaces verts) + traitement BAV remplacés
6132 Locations immobilières	500,00 €	2 000,00 €	0,00 €		2 000,00 €	location salles
6135 Locations mobilières		0,00 €	1 250,00 €		1 500,00 €	Location véhicule utilitaire
61551 Entretien véhicules	4 846,66 €	10 000,00 €	3 161,82 €		10 000,00 €	
61558 Entretien et réparations sur biens immobiliers	6 444,10 €	10 000,00 €	9 399,03 €		10 000,00 €	entretien et réparation Le Grison et déchèteries
6156 Maintenance	23 045,82 €	30 000,00 €	17 427,57 €		30 000,00 €	matériel informatique, logiciel comptabilité et facturation, vidéo déchèterie contrôle accès déchèterie, téléphone, machine à affranchir
6168 Primes d'assurances	13 887,76 €	20 000,00 €	15 014,57 €		20 000,00 €	véhicules, déchetteries, biens mobiliers, locations
6162 Assurance dommages ouvrages		15 000,00 €	0,00 €		15 000,00 €	déchèterie de Chantonay
617 Etudes et recherches	21 978,00 €	28 000,00 €	8 076,00 €		20 000,00 €	schema directeur déchets 2022-2032
618 Divers	3 712,97 €	5 000,00 €	5 350,81 €		7 000,00 €	cotisation e-collectivités vendée
6226 Honoraires	17 700,36 €	30 000,00 €	42 383,26 €		45 000,00 €	frais avocat (3 000 €), logiciel de comptabilité et de facturation (18 000 €), audit énergétique (3 000 €)
6228 Divers	3 207,00 €	5 000,00 €	1 188,00 €		5 000,00 €	transfert des données PAV Pouzauges
6231 Annonces et insertions	1 512,00 €	10 000,00 €	864,00 €		10 000,00 €	publicité marchés
6236 Catalogues et imprimés	16 432,41 €	50 000,00 €	15 705,05 €		50 000,00 €	documents de communication
6238 Frais divers de publicité	15 907,98 €	20 000,00 €	15 770,09 €		30 000,00 €	abonnements, 4 mises sous pli
6248 Divers		2 000,00 €	0,00 €		2 000,00 €	formation agents
6251 Voyages et déplacements	532,80 €	3 000,00 €	1 034,85 €		3 000,00 €	déplacement du personnel
6257 Réceptions	2 129,40 €	5 000,00 €	1 768,00 €		5 000,00 €	
6261 Frais d'affranchissement	68 584,01 €	100 000,00 €	70 249,63 €		100 000,00 €	envois aux usagers
6262 Frais de télécommunications	5 703,39 €	7 000,00 €	5 445,83 €		7 000,00 €	téléphone fixe et portables
627 Services bancaires et assimilés	2,97 €	450,00 €	3,97 €		450,00 €	frais payfip
6283 Frais nettoyage locaux	5 567,37 €	6 000,00 €	6 948,32 €		10 000,00 €	nouveau contrat
62878a Entretien points recyclages	36 340,00 €	45 000,00 €	36 800,00 €		45 000,00 €	versement direct aux communes : 230 € par points tri
62878b Remboursement des admissions en non-valeurs à compter de 2002	73 638,11 €	100 000,00 €	25 471,48 €		100 000,00 €	
63512 Taxes foncières	0,00 €	500,00 €	248,00 €		500,00 €	déchetteries + Le Grison
6358 Autres droits			404,76 €		0,00 €	carte grise
chapitre 11 charges à caractère général	3 103 311,53 €	3 291 051,00 €	2 926 572,64 €		3 463 950,00 €	
6218 Autre personnel ext. au service	19 854,61 €	20 000,00 €	10 299,92 €		20 000,00 €	ambassadeurs du tri Trivalis (contrôle qualité, animations scolaires)
6411 Masse salariale	452 574,31 €	530 000,00 €	506 881,62 €		560 000,00 €	dont 25 k€ capital décès
chapitre 12 charges de personnel et frais assimilés	472 428,92 €	550 000,00 €	517 181,54 €		580 000,00 €	
6531 Indemnités élus	30 849,18 €	32 000,00 €	31 615,14 €		32 000,00 €	
6533 Cotisations retraite élus	1 296,30 €	2 000,00 €	1 326,88 €		2 000,00 €	
6541 Créances admises en non-valeur	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €		1 000,00 €	
6588 Cotisation Trivalis	2 050 342,36 €	2 200 000,00 €	2 146 499,59 €		2 200 000,00 €	

chapitre 65 autres charges de gestion courante	2 082 487,84 €	2 235 000,00 €	2 179 441,61 €		2 235 000,00 €	
6688 Ligne de Trésorerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €		10 000,00 €	intérêts
chapitre 66 charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €		10 000,00 €	
673 Titres annulés (ex ant)	59 445,11 €	75 000,00 €	21 113,99 €		75 000,00 €	annulations de redevance
chapitre 67 charges exceptionnelles	59 445,11 €	75 000,00 €	21 113,99 €		75 000,00 €	
6815 Provisions pour litiges et contentieux	0,00 €	2 985,00 €	2 985,00 €		4 734,00 €	provision indemnisation CET
chapitre 68 dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	2 985,00 €	2 985,00 €		4 734,00 €	
6811 Dotations aux amortissements sur immob.	393 251,68 €	500 000,00 €	460 195,31 €		500 000,00 €	
675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	25 966,06 €					Cession terrain CCPSFE
O42 opérations d'ordre de transfert entre sections / amortissements	419 217,74 €	500 000,00 €	460 195,31 €		500 000,00 €	
022 Dépenses imprévues	0,00 €	458 015,00 €	0,00 €		476 108,50 €	
022 dépenses imprévues	0,00 €	458 015,00 €	0,00 €		476 108,50 €	
023 Virement à la section d'invest.		10 000,00 €	0,00 €		10 000,00 €	
023 virement à la section d'invest.		10 000,00 €	0,00 €		10 000,00 €	
TOTAL DES DEPENSES	6 136 891,14 €	7 122 051,00 €	6 107 490,09 €		7 354 792,50 €	

RECETTES D'EXPLOITATION	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
002 Excédent de fonctionnement ant reporté	1 221 152,48 €	1 034 182,96 €	1 034 182,96 €		1 089 792,50 €	reprise de l'excédent d'exploitation
706 Produit global de la Redevance brut *	5 679 747,29 €	5 878 868,04 €	5 920 749,79 €		6 090 000,00 €	
7588a Recettes communication	11 156,50 €	15 000,00 €	29 950,50 €		10 000,00 €	soutien communication Trivalis, eco tlc
7588b Recettes collecte amiante	9 535,50 €	10 000,00 €	7 221,80 €			
7588c Produit divers gestion courante	36 632,94 €	35 000,00 €	38 955,48 €		35 000,00 €	remboursement affranchissement REOM/TP
7588d Produit divers gestion courante	9 208,40 €	19 000,00 €	1 615,20 €			subvention Trivalis + participation 20% CCPSF-LE schema directeur déchets 2022-2032
7588e Produit divers gestion courante	3 173,13 €		869,90 €			sinistre/vente BAV
64198 Autres remboursements	8 236,26 €		26 597,79 €			CNP (capital décès)+ FNC
7711 Autres produits exceptionnels sur opération de gestion - pénalités reçues			1 700,00 €			pénalités Styx
7714 Recouvrement sur créances admises en non valeur			548,45 €			
7718 Autres produits exceptionnels sur op de gestion			29,64 €			parts sociales CRCAM
777 Amortissements subventions	123 300,08 €	130 000,00 €	123 300,08 €		130 000,00 €	5 déchèteries + subvention ADEME RI
778 Autres produits exceptionnels	84 531,48 €		141 561,00 €			Régularisation cotisation Trivalis
7815 Neutralisation provisions	250 000,00 €		0,00 €			
TOTAL DES RECETTES	7 460 952,55 €	7 122 051,00 €	7 327 282,59 €		7 354 792,50 €	
	1 324 061,41 €		1 219 792,50 €			<i>résultat de clôture</i>
	6 239 800,07 €		6 293 099,63 €			<i>recettes nettes</i>
	102 908,93 €		185 609,54 €			<i>résultat de l'exercice</i>

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
CAF BRUTE ET NETTE

6 116 499,99 €
5 743 639,46 €
372 860,53 €

6 169 799,55 €
5 647 294,78 €
522 504,77 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
1391 Amortissements subventions	123 300,08 €	130 000,00 €	123 300,08 €		130 000,00 €	4 déchèteries + subvention ADEME RI
2051 Concessions et droits assimilés	20 588,40 €	25 000,00 €	7 008,00 €	2 235,60 €	10 000,00 €	achat logiciels, échange données STYX/ADEMI, MAJ site internet
2118 Autres terrains		50 000,00 €	0,00 €		50 000,00 €	achat terrain déchèterie Chantonnay
2182 Matériel de transport		40 000,00 €	35 804,87 €		40 000,00 €	remplacement véhicule utilitaire
2183 Equipement informatique	14 253,15 €	10 000,00 €	0,00 €		10 000,00 €	
2184 Mobilier	1 607,38 €	10 000,00 €	0,00 €		10 000,00 €	
2188 Autres			1 881,60 €		0,00 €	
2151a Installations complexes spécialisées (bornes à contrôle d'accès)	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €		0,00 €	20 bornes à contrôle d'accès avec 2 colonnes (OM et DEM)
2151b Installations complexes spécialisées (point tri)	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €		25 000,00 €	colonnes apport volontaire verres et papiers
2151c Installations complexes spécialisées (bacs pour OM et DEM)	99 400,48 €	1 000 000,00 €	89 408,14 €	78 305,88 €	200 000,00 €	provision bacs roulants pour DEM (1 000 k€/27,50 HT€ par bac 240 l), composteurs, bioseaux, lombricomposteurs (90 k€), bacs (45 k€)
2151d Installations complexes spécialisées (vidéosurveillance)	0,00 €	20 000,00 €	20 755,13 €		20 000,00 €	gerbeur, flocage et rampe véhicules
2157 Agencement & Aménagement	59 989,46 €	300 000,00 €	2 932,80 €	2 882,40 €	300 000,00 €	travaux le Grison
2317 Maitrise d'œuvre réaménagement et construction déchèteries	0,00 €	140 000,00 €	0,00 €		240 000,00 €	déchèterie de Chantonnay
2317 Construction déchèterie de Montournais	8 458,38 €		0,00 €			
2318 Réaménagement Déchèterie Chantonnay		1 800 000,00 €	0,00 €		3 247 000,00 €	déchèterie de Chantonnay + adaptation des 4 autres déchèteries
020 Dépenses imprévues		228 850,55 €	0,00 €		272 941,96 €	
TOTAL DES DEPENSES	327 597,33 €	4 278 850,55 €	281 090,62 €	83 423,88 €	4 554 941,96 €	83 423,88 € + 4 554 941,96 € = 4 638 365,84 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	BP 2023	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
021 Virement de la section de fonct.		10 000,00 €			10 000,00 €	
1068 Excedent de fonctionnement		289 878,45 €	289 878,45 €		130 000,00 €	reprise de l'excédent d'exploitation
001 Excédent d'investissement ant reporté	3 297 599,93 €	3 459 036,52 €	3 459 036,52 €		3 968 365,84 €	reprise de l'excédent d'investissement
10222 FCTVA	69 816,18 €	32 000,03 €	30 582,06 €		30 000,00 €	FCTVA (dépenses n-2)
1315 Subvention d'équipements		14 000,00 €	9 764,12 €			subvention Trivalis pour composteurs
O41 Opérations patrimoniales						
28157 Amortissements des autres immob. Incorporelles	419 217,74 €	500 000,00 €	460 195,31 €		500 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES	3 786 633,85 €	4 304 915,00 €	4 249 456,46 €		4 638 365,84 €	
	3 459 036,52 €		3 968 365,84 €			<i>résultat de clôture</i>
	489 033,92 €		790 419,94 €			<i>recettes nettes</i>
	161 436,59 €		509 329,32 €			<i>résultat de l'exercice</i>

	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	RAR	Affectation des résultats
Investissement	509 329,32 €	3 968 365,84 €	83 423,88 €	3 884 941,96 €
Exploitation	185 609,54 €	1 219 792,50 €		1 219 792,50 €
Résultat global	694 938,86 €	5 188 158,34 €	83 423,88 €	5 104 734,46 €